

Aux parents d'élèves : COVID 19 / CONDUITE A TENIR

Si un élève de l'établissement présente des symptômes évocateurs d'une infection COVID 19, l'élève sera isolé selon le protocole sanitaire.

Les parents seront contactés viendront rechercher leur enfant pour l'emmener chez le médecin traitant.

Les parents devront informer l'établissement sur les décisions prises par le médecin traitant : Soit le médecin traitant ne retient pas la suspicion de COVID 19 et ne prescrit ni test ni isolement : **l'élève peut revenir dans l'établissement.**

Soit le médecin traitant prescrit **un test RT-PCR de dépistage** et dans ce cas l'élève doit rester à la maison dans l'attente du résultat.

Si le test est positif : prise en charge médicale / retour après guérison avec l'accord du médecin

Si le test est négatif et l'élève asymptomatique : retour en classe

À défaut d'information, l'élève ne pourra pas revenir dans l'établissement qu'après un délai de 10 jours.

Cette durée de 10 jours correspond à la durée d'isolement pour les cas confirmés.

Un membre du foyer d'un élève a eu un test positif l'élève est contact étroit d'un cas confirmé, il ne doit pas venir en classe et il doit être testé rapidement (dans les 48 h).

Si le test est positif, tous les membres du foyer où un test positif a été identifié sont placés en quatorzaine : l'élève ou le personnel ne doit pas revenir dans l'établissement.

Si le test est négatif, l'élève ou le personnel contact étroit d'un cas confirmé dans son foyer est maintenu en isolement 14 jours.

Le décompte de la période des 7 jours **ne débute qu'après la guérison clinique de tous les cas du foyer.**

Un élève ou un personnel a été en contact avec un cas de COVID en dehors de son foyer.

Dans cette situation, l'élève ayant été en contact étroit avec le cas de COVID est placé en isolement pendant 7 jours dans l'attente et doit réaliser un test.

Contact avec l'assurance maladie qui lui fournit les recommandations concernant la date pour la réalisation de son test de dépistage.

Le décompte de la quatorzaine débute le lendemain du dernier contact avec le cas confirmé.

Si le test est négatif : retour en classe

Si le test est positif : isolement pendant la durée de la maladie. L'isolement peut être levé dès la guérison (absence de fièvre et de signes respiratoires depuis au moins 48h) et au plus tôt le 8e jour après le début des symptômes.